



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-043

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt cinq, le vingt-deux du mois de décembre,
Présents	12	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	14	

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2025

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et Messieurs Patrick BURTIN, Marc SAUVAGEON, Adjoints.

Mesdames Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe, donne pouvoir à Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE RELATIVE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES COMMUNAUTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1 et D.5211-16,

Considérant que, dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace communautaire », M.B.A. réalise des aménagements cyclables d'intérêt communautaire mais ne dispose pas de service voirie qui pourrait assurer la maintenance et l'entretien de ceux-ci,

Considérant que, dans un souci de bonne organisation des services, il est utile de procéder à une mise à disposition des services municipaux au bénéfice de M.B.A. afin d'assurer, dans une logique de proximité, de rapidité d'intervention et au meilleur coût, la maintenance et l'entretien des aménagements cyclables sans pour autant exonérer M.B.A. de ses responsabilités et de son autonomie de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Mâconnais Beaujolais Agglomération (M.B.A.) la convention (jointe à la délibération) de mise à disposition de service relative à l'entretien des aménagements cyclables communautaires.

Reçu en Préfecture le

23 DEC. 2025

Certifié exécutoire

23 DEC. 2025

Publié ou notifié le

23 DEC. 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 23 décembre 2025

Pour copie conforme, en mairie le 23 décembre 2025

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Marc SAUVAGEON



Jacques DOUSSOT